

3^{ème} atelier du groupe de travail de suivi de la mise en œuvre de la CNULD de la COMIFAC

Kigali, 20 – 21 Janvier 2011

**Le domaine d'intervention
« Dégradation des Terres » du FEM 5**



Sommaire

- **Introduction sur le FEM**
 - C'est quoi?
 - Reconstitution des Ressources du FEM 5
 - Les nouveautés du FEM 5: Le STAR, NPFE
- **Domaine d'Intervention « Dégradation des terres »**
- **Procédures pour accéder aux ressources du FEM**
- **Vue d'ensemble du Cycle du projet GEF**

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Mécanisme Financier pour :

- La Convention sur la Diversité Biologique
- La Convention Cadre des NU sur les Changements Climatiques (UNFCCC)
- La Convention des NU sur la lutte contre la désertification
- La Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants

Appuie les activités sur la gestion des produits chimiques sous :

- Le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Gère deux fonds sous la Convention UNFCCC :

- Fonds Spécial pour le Changement Climatique (SCCF)
- Fonds pour les Pays les Moins Avancés (LDCF)

Assure le Secrétariat pour le Conseil du Fonds d'Adaptation

RECONSTITUTION DES RESSOURCES du FEM 5

Les ressources nécessaires pour faire face aux problèmes de l'environnement sont estimés à des centaines de milliards de dollars.

- CCNUCC: **200 milliards de dollars** / an d'ici 2030 sont nécessaire en tant qu'investissements supplémentaires, la moitié pour les pays en développement, pour les nouvelles technologies à faibles émissions, si les émissions sont à réduire de 25% par rapport aux niveaux de 1990;
- Le rapport du Groupe d'Experts du Transfert de Technologies (GETT) sur le financement des nouvelles technologies estime un montant supplémentaire de **300 milliards à 1000 milliards de dollars/an**
- Pour inverser la dégradation rapide des ressources naturelles et préserver les services écosystémiques, les estimations d'organisations intergouvernementales et des principaux processus internationaux s'élèvent à **50 \$ milliards par an**.
- **FEM 5 : 4.2 milliards (12 Mai) – augmentation de 52% par rapport à FEM 4**

EXERCICES D'IDENTIFICATION DE PROTEFEUILLE NATIONAL FEM

- Les pays **peuvent demander** un financement (au Secrétariat du FEM) – jusqu'à 30,000 dollars;
- Peut être préparé sous la direction du **Comité National de Pilotage FEM** présidé par le Point Focal Opérationnel;
- Le plan doit être lié aux processus nationaux de planification et les processus de planification des Agences du FEM;
- N'est pas un pré-requis pour obtenir le financement – Si les pays ont d'autres plans ;

STAR: Système Transparent d'Allocation des Ressources

- Appliqué uniquement aux domaines de la Biodiversité, les Changements Climatiques et la Dégradation des Terres;
- Les règles des 50% et les allocations de groupe sont supprimées;
- Les planchers sont fixés à US \$:
 - 2 million pour CC;
 - 1.5 million pour BD;
 - 0.5 million pour LD;
- Flexibilité autorisée pour les pays avec des allocations inférieures à un seuil de ressources du programme dans le cadre des domaines d'intervention STAR;
- Critères d'éligibilité d'un pays pour recevoir une allocation STAR :
 - Etre Partie de la Convention appropriée;
 - Ne pas être un pays membre de l'UE à la date du 1er Juillet 2010; et
 - **Avoir eu au moins un projet national** lors des 5 précédentes années (dans l'un des domaines d'intervention).

SERONT FINANCES EN DEHORS DU STAR:

- Le budget du Secrétariat, le Fiduciaire, le STAP et le Bureau d'évaluation.
- SGP
- Les projets régionaux et activités habilitantes
- Les Consultations Sous-Régionales
- Les Eaux Internationales
- Appauvrissement de la couche d'ozone
- Gestion rationnelle des produits chimiques
- GEF Earth Fund
- Exercice National d'Identification du Portefeuille.

Allocations STAR des pays de l'Afrique Centrale

Countries	BD	CC	LD	Total
Burundi	1.50	2.00	1.07	4.57
Cameroon	10.31	2.29	1.66	14.26
Central African Republic	1.68	2.00	1.75	5.44
Chad	1.91	2.00	2.72	6.62
Congo	3.28	2.00	1.04	6.32
Democratic Republic of the Congo	13.81	2.38	0.67	16.86
Equatorial Guinea	1.50	2.00	0.50	4.00
Gabon	3.40	2.00	0.91	6.31
Rwanda	1.50	2.00	1.08	4.58
São Tomé and Príncipe	2.77	2.00	2.73	7.50
Total	41.67	20.67	14.13	76.46

DOMAINE DEGRADATION DES TERRES

BUT:

Arrêt et inversion des tendances mondiales actuelles de la dégradation des terres, spécifiquement à travers la désertification et la déforestation

OBJECTIFS

Maintenir ou améliorer le flux des services agro-écosystémiques pour soutenir les moyens de subsistance des communautés locales

Générer un flux durable des services des écosystèmes forestiers dans les zones arides et semi-arides et sous humides, y compris le maintien des moyens de subsistance des populations tributaires de la forêt

Réduire les pressions sur les ressources naturelles causées par des usages des terres en concurrence dans des paysages plus large

Accroître la capacité d'appliquer les outils de gestion adaptative dans la gestion durable des terres

ENVELOPPES INDICATIVES GLOBALES PROPOSEES POUR DT:

Objectifs	Résultats	Allocation globale dans le scenario 4.2 milliard US\$
1. Maintenir ou améliorer le flux des services agro-écosystémiques pour soutenir les moyens de subsistance	1.1. Environnement favorable pour l'agriculture renforcé 1.2. Amélioration de la gestion agricole 1.3. Fonctionnalités et couverture des agro-écosystèmes maintenues	200
2. Générer des flux de services des écosystèmes forestiers dans les terres sèches	2.1. Environnement favorable pour le secteur forestier dans les zones arides 2.2. Gestion améliorée des forêts dans les zones arides 2.3. Fonctionnalités et couverture des écosystèmes forestiers maintenues dans les zones arides	30
3. Réduire les pressions sur les ressources naturelles des usages des terres en concurrence	3.1. Renforcer l'environnement favorable à la coordination et la coopération entre les secteurs pour la GDT 3.2. Bonnes pratiques de gestion dans les paysages plus larges démontrées avec succès et adoptées 3.3. Fonctionnalités et couverture des agro-écosystèmes	135
4. Capacité d'appliquer les outils de gestion adaptative dans la gestion durable des Terres	4.1. Capacités des pays à s'acquitter des obligations prévues par la CNULD sont accrues 4.2. Performances des projets améliorées à l'aide de nouveaux outils et de nouvelles méthodologies	15
5. Contribution à la Gestion Durable des Forêts		20
TOTAL		400


Flexibilité dans l'utilisation des allocations

- Pays aux dessous du seuil de flexibilité (\$7 M) peuvent allouer la somme totale de leur ressources STAR à un ou aux trois domaines d'intervention sans aucune distinction
- Pays au dessus du seuil de flexibilité peuvent faire des ajustements marginaux
 - Allocation totale du pays comprise en \$7-20 millions: \$0.2 million
 - Allocation totale du pays entre \$20-100 millions : \$1 million
 - Allocation totale du pays supérieure à 100 millions : \$2 million

Procédures pour accéder aux ressources

- La sélection des projets GEF 5 doit se faire lors d'un exercice de planification nationale d'utilisation des ressources FEM
- Point focal UNCCD doit recueillir et /ou préparer des fiches de projet qu'il défendra lors de l'atelier de planification
- Identifier (avec les acteurs clés dont l'OFD) les agences d'exécution des projets retenus en fonction des avantages comparatifs des agences par rapport au projet
- Envoyer une lettre d'invitation (ou d'endossement) aux agences retenues
- Pour les communications nationales et les activités d'alignement, le pays peut directement accéder aux ressources du FEM

Cycle des projets GEF

- Les pays avec les agences préparent les PIF que ces dernières soumettent au GEFSEC au nom du pays
- Le GEFSEC évalue les PIF (Maxi 10 Jours ouvrable)  Inclusion dans le workprogram du Conseil du FEM
- C'est le conseil du FEM qui approuve finalement les PIFs
- Les requêtes de PPG peuvent être soumises en même temps que les PIFs, mais ne seront considérées que lorsque le PIF sera autorisé par le GEF CEO à entrer dans le WP
- Cette procédure n'est pas valable pour les MSP et les EA qui sont approuvés directement par le GEF CEO

Cycle des projets GEF

- La durée maximale entre l'approbation du PIF et la soumission des documents du projet au GEF est de 12 mois pour les MSP et 22 mois pour les FSPs
- S'assurer que tout le processus a été participatif, a pris en compte la dimension Genre et a été politiquement faisable.



Cycle des projets GEF

- Les projets **FSP/MSP** sont maintenant directement approuvés par le GEF CEO sans avoir besoin de passer au préalable par le conseil du FEM à moins :
 - ✓ Qu'un membre du conseil aie demandé, durant l'approbation du PIF, que le GEFSEC soumette le document de projet final au conseil pour étude avant son approbation
 - ✓ Que le GEF CEO aie remarqué, après revue, que l'envergure et l'approche du projet ont changé projet par rapport au PIF qui a été approuvé

- Le processus d'approbation des projets **EA** ne change pas. Ces projets sont tj approuvés directement par le GEF CEO

Les critères d'évaluation des projets GEF

- **Eligibilité** : pays éligible, LoE fournie, objectifs stratégiques, Avantage comparatif de l'IA
- **Disponibilité des ressources**: p/r au focal area, programme stratégique, STAR,
- **Conception du projet**: GEB tangibles, mesurables; priorités et politiques nationales, coordination avec d'autres initiatives dans le pays ou la région, coût-efficacité, adéquation avec PIF....
- **Justification du financement du GEF**: valeur ajoutée du GEF, niveau de cofinancement adéquat, fonds GEF affectés à la gestion du projet, consultants, voyages, budget pour S&E, etc.

A wide-angle photograph of a river landscape. In the foreground, there is a sandy and grassy bank with a small stream flowing into the river. The middle ground shows a wide river with a sandy bank on the right. The background is filled with lush green trees and some buildings, suggesting a rural or semi-rural setting. The sky is overcast and grey.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION